

ACCORD DE PARTENARIAT AROPA / GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE

Vous connaissez l'attachement de votre AROPA à la défense des intérêts des retraités mais également sa recherche permanente d'avantages réservés à ses adhérents.

Votre AROPA entretient depuis sa création des relations solidaires avec GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, fondées sur la confiance réciproque et les liens historiques qui rassemblent les organisations professionnelles agricoles.

Nous portons à votre connaissance l'accord conclu entre votre AROPA et GROUPAMA-CENTRE ATLANTIQUE, il a pour objet d'affirmer la volonté de maintenir ces liens et de les développer dans un intérêt mutuel.

GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE appliquera les conditions suivantes aux adhérents AROPA qui en feront la demande sur présentation de la carte d'adhérent AROPA à jour des cotisations :

SANTÉ (pour la souscription d'un nouveau contrat dans le cadre des 2 formules de garanties prévues) :

40% de réduction	si souscription d'au moins 1 contrat d'assurance dans chacune des 3 familles de risques suivantes : AUTO / HABITATION / PRÉVOYANCE
30% de réduction	si souscription d'au moins 1 contrat d'assurance dans 2 familles de risques parmi les suivantes : AUTO / HABITATION / PRÉVOYANCE
25% de réduction	si souscription d'au moins 1 contrat dans une famille de risque parmi les suivantes : AUTO / HABITATION / PRÉVOYANCE
20% de réduction	si aucune autre souscription de contrat

AUTO, HABITATION, PRÉVOYANCE (pour la souscription d'un nouveau contrat) :

AUTO	- 10% de réduction sur les contrats de la gamme Automobile. - Maintien de la réduction tarifaire pour CENTAURE
HABITATION	- 15% de réduction sur les contrats de la gamme Habitation
PRÉVOYANCE	- 10% de réduction sur les contrats Garantie Accidents de la Vie

Ces réductions s'appliquent sur les cotisations hors taxes et ne se cumulent pas avec les autres réductions pour cumul d'assurance de Groupama Centre-Atlantique. Le mode de paiement des cotisations est obligatoirement le prélèvement mensuel.



NOUVEAU : La téléassistance connectée « tout en un » de Groupama pour vivre à son domicile en toute sécurité

LA TÉLÉASSISTANCE AUX PERSONNES 24H/24 – 7J/7

10% de réduction sur le tarif public pour la souscription d'un nouveau contrat Noé :
(valable pour les adhérents AROPA et leurs proches) :

Avant crédit d'impôt : **31,41€ / mois**
(au lieu de 34,90€ / mois)

Après crédit d'impôt : **15,70€ / mois**
(au lieu de 17,45€ / mois)

En tant que service à la personne, l'offre Noé est éligible à un crédit d'impôt de 50%.

Pour bénéficier de l'ensemble de ces réductions, nous vous invitons à prendre contact dès maintenant avec votre conseiller Groupama.